

### Déclarations de ministres

comme CP et Imperial Oil 6 milliards de dollars en impôts reportés qu'ils ont dans leurs livres. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, ces grandes sociétés vont économiser 6 milliards de dollars. En même temps, le gouvernement percevra 5 milliards de dollars de plus en impôts sur les sociétés. Selon mes calculs, un déficit de un milliard de dollars s'accumulera au cours des cinq prochaines années. Ce n'est pas une réforme fiscale. C'est une proposition rétrograde.

L'homme de la rue pense que les sociétés devraient faire leur part, assumer leur juste part de la charge fiscale. Elles ne le font pas maintenant et ne le feront pas en vertu des propositions de réforme fiscale déposées ce soir à la Chambre par le ministre des Finances.

Les Canadiens vont aussi se poser des questions sur les modifications apportées à la taxe de vente. Je me pose vraiment des questions au sujet du ministre des Finances: il déclare que la taxe de vente telle qu'elle existe aujourd'hui est une taxe cachée, arbitraire et capricieuse; pourtant, il impose de nouvelles taxes de vente, conformément au système actuel, qui naturellement seront également cachées, arbitraires et capricieuses.

Nous payerons une taxe de 10 p. 100 sur les appels téléphoniques. Ce n'est pas Ma Bell qui l'empochera cette fois-ci, mais l'oncle Michael Scrooge là-bas, qui a maintenant imposé cette taxe sur les services de télécommunication. Si on redécore sa maison, on devra payer une taxe supplémentaire sur le papier peint. Si on prend bien soin de son chat, on sera taxé sur sa litière. Les jeux et les jouets pour enfants vont être assujettis à une taxe supplémentaire.

Le gouvernement a bien fait comprendre que ses propositions sur la taxe de vente ne laissent plus aucun choix. Il est déterminé à faire adopter une taxe qui, à son avis, devrait s'appliquer aux aliments. L'exposé du ministre sur la réforme fiscale stipule que le gouvernement propose de remplacer la taxe de vente fédérale actuelle par une taxe de vente à base large et à stades multiples qui engloberait la vente au détail. Cette taxe à stades multiples serait une forme de taxe à la valeur ajoutée. Le ministre des Finances a bien précisé que la plupart des biens et des services au Canada seraient impossibles. Dans son Livre blanc, le ministre donne à entendre qu'il se rend bien compte que l'imposition des denrées alimentaires est une question délicate et controversée et il explique ensuite pourquoi son gouvernement compte faire fi des objections des Canadiens et taxer tout de même les aliments.

Le ministre des Finances cherche à faire valoir que les personnes qui gagnent des revenus inférieurs à la moyenne ont une note alimentaire généralement moins forte que les personnes gagnant des revenus supérieurs à la moyenne. Il existe une bonne explication à cela, et c'est que les premiers ont moins d'argent. Toutefois, plus les revenus sont faibles, plus on dépensera à l'achat d'aliments. Si l'on impose une taxe de vente sur les aliments, cela revient à une taxe rétrograde qui coûtera davantage aux Canadiens ordinaires disposant de revenus inférieurs par rapport aux Canadiens gagnant des revenus supérieurs. Or j'estime qu'il est injuste d'imposer les gens en fonction, non pas de leur capacité de payer, mais de leur besoin de consommer, ce qui signifie que les salariés moyens et petits seront plus durement touchés par cette taxe sur les aliments que les personnes gagnant des revenus élevés et ayant les moyens de payer cette taxe.

Les arguments présentés par le gouvernement dans ce Livre blanc sont spécieux et faux. Les néo-démocrates s'y opposeront à la Chambre, au comité des finances et partout ailleurs où il en sera question.

Le ministre des Finances a tout simplement tort d'essayer d'imposer pareille taxe. C'est méchant et mesquin de sa part. Il semble qu'il veuille donner suite à son projet. Il compte le faire en 1989 pour des motifs électoraux. Les Canadiens n'ont pas intérêt à dépenser les 200 \$ ou 300 \$ que le ministre promet de leur rembourser l'an prochain, car il compte remettre la main sur cet argent en augmentant la taxe de vente en 1989. C'est ce qu'il projette de faire et il tient à le cacher aux Canadiens avec cette mesure à deux temps.

Il est évident que le ministre des Finances aurait dû présenter toutes ses mesures en une fois au lieu de les diviser en deux parties, mais au lieu de cela, il propose une petite partie de crédit pour la taxe de vente, en essayant de faire croire qu'il allégera ainsi la charge des familles ordinaires. Il faut que les Canadiens sachent que le crédit pour la taxe de vente ne s'applique qu'à ceux qui sont bien au-dessous du seuil de la pauvreté. Il ne s'applique qu'à ceux qui gagnent moins de 16 000 \$ ou 17 000 \$ par année. Il y a quand même une différence de 6 000 \$ ou 7 000 \$ entre ce niveau de revenu et le seuil de la pauvreté pour une famille canadienne qui habite une grande ville. Des milliers, sinon des centaines de milliers de familles canadiennes pauvres ne seront donc soulagées d'aucune partie de cette taxe sur les aliments qu'elles devront payer.

Des milliers de familles de travailleurs où peut-être les deux parents travaillent pour joindre les deux bouts, pour rembourser l'hypothèque, payer le loyer ou la facture d'épicerie, vont se voir imposer cette taxe sans compensation aucune.

Le ministre ne parle pas franchement. Il n'est pas juste, et son régime fiscal n'est pas simple non plus. J'ai ici la *Déclaration et guide généraux d'impôt de 1986* pour les résidents de l'Ontario, que j'ai eu le privilège de remplir cette année. Ce document a 84 pages. Le ministre prétend que son nouveau système est simple parce qu'il y prévoit trois taux d'impôt au lieu des douze qui s'appliquaient auparavant. Les dernières pages du guide donnent la table de l'impôt fédéral et provincial pour l'Ontario. Je m'en sers toujours pour calculer mon impôt. Il y aurait beau y avoir une centaine de taux différents, cela ne me ferait aucune différence. Le fait est que le formulaire d'impôt de 1988 et 1989 sera aussi compliqué et aussi long que celui de cette année. Le ministre n'a pas simplifié le système. Il l'a probablement rendu plus compliqué à cause des nouveaux signaux d'alarme qu'il y a introduits.

● (2140)

Je conclurai en disant que je me réjouis de certaines des concessions consenties par le ministre des Finances. Depuis des années, libéraux et conservateurs nous accusent de dire qu'il n'est pas normal d'accorder des privilèges spéciaux pour les gains en capital, de dire qu'il n'est pas normal d'accorder des privilèges spéciaux pour les revenus d'investissement, de dire qu'il n'est pas normal d'accorder des privilèges spéciaux pour les dividendes et de les faire bénéficier de dégrèvements fiscaux, de dire qu'il n'est pas normal que des sociétés puissent transférer leurs dividendes en franchise d'impôt, et de dire